

Compte rendu de la réunion de quartier n° 4, du 5 avril 2011

Présents : Mesdames Michelon, Carcone, Deiss, Lefebvre, Fillieul, Dumant, Stefanazzi. Messieurs : Coste, Gellé, Bigaud, Petit, Preschez, Schneider, Chesnel

Les élus présents : Mesdames Bristot, Herfeld, Latapie, Lhermenier ; Messieurs Meillat, Tarer, Courtois, Marsallon

La réunion est introduite par Mme Bristot, 1ère adjointe au maire

1) Nouvelle organisation de la collecte des ordures,

M. Meillat conseiller municipal, fait un point :

Il n'y a pas de problème au niveau de la collecte des ordures ménagères (bac à couvercle vert) ni pour la collecte du verre (bac bleu). Pour les déchets de jardin, la ville a un problème avec l'entreprise qui fournit les containers car elle n'a pas suffisamment tenu compte des besoins des habitants quant à la taille des bacs. De plus, elle est en rupture de stocks pour fournir tous les bacs nécessaires ; la municipalité envisage des pénalités.

Les horaires de collecte ont été aménagés pour ne pas déranger les riverains (entreprise NICOLLIN). Pourtant, certaines personnes se plaignent que les camions de ramassage des déchets recyclables (bac jaune) passent beaucoup plus tôt qu'auparavant, le samedi matin dès 6 heures.

Pour les encombrants, M. Meillat reconnaît qu'il y a des problèmes. Veolia était en charge de cette collecte auparavant, tout était collecté sans tri et allait à l'enfouissement à Vert Le Grand. La volonté a été d'améliorer le tri de ces encombrants dans un souci écologique, nécessaire à notre époque.

Les délais de ramassage proposés aux demandeurs sont trop longs. Une réunion à la communauté d'agglomération va avoir prochainement lieu afin d'étudier une solution qui correspondrait au mieux aux attentes des administrés. D'autre part, il devait y avoir un ramassage spécial pour les objets électroménagers et audiovisuels mais l'usine de retraitement qui devrait collecter ces objets ne prend pas tout : la ville est en train de renégocier ce contrat. Aussi, les services techniques de la ville passent systématiquement vérifier et ramasser ce qui n'a pas été enlevé par l'entreprise Veolia.

La société Veolia devrait demander aux habitants qui sollicitent leur service s'ils peuvent aller eux-mêmes à la déchetterie, ce qui ne semble pas être fait.

Une personne signale que l'accès à la déchetterie est surchargé le week-end et que donc des personnes se découragent.

M. Meillat répond qu'il est question d'agrandir la déchetterie en rachetant des terrains voisins qui servent actuellement de dépôt sauvage.

Une personne signale qu'il y a en permanence un dépôt sauvage dans la rue du hameau de Bellevue. Mme Bristot informe que si les responsables de ces dépôts sauvages sont identifiés ils seront verbalisés.

Le contenu des bacs doit être vérifié au moment de la collecte mais ce n'est pas systématique. La commune peut être pénalisée si les habitants ne trient pas correctement leurs déchets !

M. Meillat argumente à nouveau sur l'objectif et l'importance du tri de ces encombrants pour limiter au maximum ce qui va à l'enfouissement. Il nous alerte sur le fait qu'aucune commune ne veut plus accueillir un site d'enfouissement des déchets. L'office de tourisme de Montgeron va organiser une visite du site de Vert le Grand et les personnes intéressées pourront voir ce qui est fait des objets triés.

2) Propreté de la ville :

Mme Carcone : référente de quartier, précise les demandes qui lui sont parvenues de la part des habitants du quartier : comment fonctionne la brigade municipale d'intervention rapide ?

Réponse : 2 agents de nettoyage sont chargés de l'entretien de la pelouse, de vider les poubelles de la commune.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Samedi de 8h30 à 12h

La présence de nombreux jeunes aux alentours du lycée et du collège, demande de la part de la municipalité une surveillance et un nettoyage plus fréquent des abords. Une action est prévue à la rentrée des vacances de printemps en liaison avec la direction des établissements pour sensibiliser davantage les élèves.

Demande : peut-on rajouter des poubelles à divers endroits (rue St Hubert le long de la lisière de la forêt par exemple), la municipalité est en train d'organiser cela.

Pour information la ville est déjà dotée de 158 poubelles dont 26 sur la Pelouse.

Demande : les cafetiers peuvent-ils mettre des cendriers sur leurs terrasses pour éviter l'accumulation de mégots ?

Pour rappel, la loi leur oblige. Un rappel va prochainement leur être signifié.

Pour faire face aux problèmes de neige et de verglas des voiries, la mairie envisage un plan d'implantation de sacs Big Bag contenant du sable à certains endroits ; la ville a aussi acheté un accessoire « lame-chasse neige ».

3) **Abords de la gare** et autres problèmes de transports :

Mme Carcone demande la date de fin des travaux.

Réponse : la gare réouvrira en mai-juin selon le mail du directeur régional Ile de France de la SNCF de plus un nouvel accès sera aménagé au bas de la rue Leon Deglaire en 2012.

Une personne demande si les cars ne pourraient pas couper leur moteur lorsqu'ils sont en attente devant la gare. M. Dhombres, adjoint chargé de l'environnement est intervenu déjà à ce sujet par plusieurs courriers aux sociétés de transport. Démarche qui sera relancée.

Question sur la desserte par les cars de la ligne « Q », qui est très irrégulière

Réponse : Une réunion à la communauté d'agglomération doit avoir lieu. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite donnée.

Question sur la fréquentation de la ligne qui va vers Orly : elle semble avoir bien commencé. Les Montgeronnais sont globalement satisfaits de ce nouveau service.

Question sur l'abri bus de la place Dumay Delille : il a brûlé à la suite d'un accident de voiture (sans gravité). Les compagnies d'assurance étudient ce dossier. Cet abri bus sera remplacé dès que les experts seront passés pour constater les dégâts.

Demande sur la possibilité de faire réaliser un aribus pour les enfants qui attendent le passage du bus de ramassage scolaire avenue Lucie, vers le collège Pompidou.

Réponse : A l'étude. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Aménagement de parkings à vélo : des arceaux vont être posés dans la cour de la ferme de Chalandray.

Entretien des pistes cyclables : certaines sont en mauvais état, avenue Chemin de Gaulle, Avenue de la République au delà du marché vers la Pyramide, et rue St Hubert où elle vient d'être tracée sur un trottoir fissuré et défoncé par endroits.

4) **Accès à la maison forestière de Montgeron** : amélioration (aménagement et sécurisation) de l'accès pour les piétons.

Le 5 avril au matin, une réunion demandée par les référentes du quartier s'est tenue à la maison forestière : Mesdames Carcone et Michelon référentes de quartier, M. Prunet et M. Dhombres y participaient. Nous avons exposé à l'agent technicien de l'ONF, M. Brioud en poste à la maison forestière du carrefour de Montgeron, notre demande : réalisation d'un **passage piéton sécurisé** sous le pont de la RN6, en ne maintenant qu'une seule voie de passage pour les voitures et en disposant de part et d'autre un **panneau de passage prioritaire pour les voitures** (dans le sens sortie de la forêt par ex) et l'aménagement d'un chemin piéton permettant d'avoir une continuité de circulation sécurisée pour les piétons longeant la route forestière comme celui qui a été tracé le long de la route de Draveil menant au Carrefour du chêne d'Antin.

La réunion a été très positive car nous avons appris qu'un projet existait et était presque entièrement financé : l'accès à la forêt sous la RN 6 va être aménagé, avec un sens alterné pour les voitures et un passage protégé pour les vélos et les piétons ; la piste cyclable sera prolongée vers la forêt et une circulation piétons sera aménagée sous le couvert de la forêt côté droit. Cet aménagement devrait intervenir cette année dès que le financement du Conseil régional sera acté.

Par ailleurs, la bordure de la forêt qui longe le parking et la piste cyclable de la rue Saint Hubert sera dégagée et élaguée prochainement, ainsi que rue de la Chesnaie, sur la partie de la lisière qui appartient à l'ONF. Une partie est privée,

celle dont les arbres débordent largement ; la mairie va rechercher le propriétaire pour lui demander d'élaguer les arbres.

La parcelle de forêt qui longe la rue forestière du vieux château et la pelouse, jusqu'à la rue Charles de Gaulle fera l'objet d'une opération d'entretien, abattage des arbres morts etc.

Autre problème évoqué : celui des tiques dans la forêt, transportées par les écureuils de Corée qui pullulent, a été abordé ; une information a été faite dans le Montgeron- mag par M. Dhombres, il y a un an, mais d'autres actions de sensibilisation du public vont être étudiées. L'ONF envisage installer des affichages à l'entrée de la forêt .Question à suivre.

5) Place de la voiture dans la ville :

Mme Carcone expose le sentiment de certains habitants du quartier : le parking prévu et en cours de réalisation à l'angle des avenues de la République et Lyautey est perçu comme inutile et inesthétique. Certaines personnes s'inquiètent des problèmes de circulation occasionnés sur les avenues par l'entrée et à la sortie des véhicules de ce parking, le samedi matin.

Les élus répondent que c'est une promesse qui a été faite aux commerçants de l'avenue de la République lorsque celle-ci a été réaménagée et que cette réalisation a subi du retard en raison du décès d'un des héritiers de cette parcelle. Mme Bristot signale que certains commerçants stationnent toute la journée devant leur propre boutique, alors que le stationnement devrait être laissé libre pour les clients. Il y a aussi très souvent des voitures qui stationnent en double file sur la piste cyclable. La police municipale doit verbaliser.

6) Questions diverses sur l'aménagement des rues :

Au croisement de l'avenue Lucie et des rues St Hubert et de la Chesnaie, il serait nécessaire de matérialiser des passages piétons.

M. Coste signale la circulation croissante avenue Lucie et également rue Pierre qui occasionne des nuisances sonores. Les véhicules se déplacent à une vitesse trop élevée et ne respectent pas le stop.

Il est souhaitable que les habitants des quartiers (et non pas seulement de la rue concernée) soient informés et consultés à l'élaboration des projets.

M. Tarer, adjoint à l'urbanisme, répond que c'est toujours le cas et que parfois les habitants ont des avis tellement contradictoires qu'il est impossible de trancher.

Rue Charles Deguy : il y a toujours des problèmes de stationnement et les limitations ne sont pas respectées. Mme Bristot répond que pendant les travaux réalisés par le SIARVSG rue du hameau de Bellevue, il était souhaitable de laisser un peu plus de souplesse pour le stationnement dans les environs.

Plusieurs questions ont été posées)

- la mise en place du stationnement avenue de la Chesnaie, est déplorable et pas pratique du tout, pourquoi avoir mis un STOP que très peu de personnes respectent?
 - quand seront refaits les trottoirs et la voirie de la résidence "La lisière de Sénart" ? Ils sont en mauvais état et ça n'a pas été refait depuis plus de 30 ans
 - quand seront refaits la chaussée et les trottoirs de la rue Corot?
- Où peut-on prendre connaissance des futurs travaux de voirie engagés par la commune?

Réponse : Nous vous en ferons part lors du prochain comité de quartier : Le mardi 15 juin 2011 Ferme de Chalandray à 20h

7) Questions diverses :

Mme Michelon -Poncet intervient pour évoquer des points soulevés par ses contacts sur le quartier :

a/ construction nouvelle rue de la Chênaie , respect des règles, abattage d'un beau cèdre et taille intempestive d'un autre cèdre .

Réponse : la construction respecte les règles d'urbanisme imposées et le permis de construire oblige à replanter un arbre de même essence.

b/ une maison abandonnée est squattée allée d'Ormoy

Réponse : la police prévenue par M. Prunet, doit s'occuper de ce problème.

c/ nettoyage de la lisière de la RN 6 vers la station service :

Réponse : la question a été transmise à l'ONF.

d/ une personne demande si on peut contraindre un propriétaire à entretenir sa haie qui déborde sur le trottoir

Réponse : oui et cela est fait par une intervention progressive auprès des propriétaires.

8) M.Tarer, maire adjoint chargé de l'urbanisme, intervient pour rappeler les étapes de l'élaboration du **PLU**, ce qui est en cours et commence le 7/04 avec une réunion publique sur le diagnostic établi par le bureau d'études. Il expose aussi ce que le PLU permettra, les possibilités qu'il donnera.

Une réunion sera organisée par le bureau d'études avec les comités de quartier regroupés par deux ; pour nous ce sera le jeudi 28 avril, avec le quartier 3.